

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 - Désignation des prestations

« Le Ranch des 4 Pattes » propose à ses clients un service de garde à domicile, des visites journalières, des promenades ainsi que la pension familiale sur une durée déterminée (le type étant défini à la signature du contrat) pour les chiens, chats et NAC.

Article 2 - Détails et tarif des prestations

La durée de garde (à la demi-journée ou long séjour), le nombre de visites et de promenades des prestations exécutées ainsi que les tarifs sont mentionnés sur le présent site internet et sur demande du client. Les tarifs s'entendent nets en euros (TVA non applicable - article 293 B du CGI).

Le montant total à régler se compose du prix de base plus d'éventuelles options payantes. Il n'y a aucun frais de gestion ni de dossier. La nourriture, la litière ainsi que les fournitures (médicaments, produits de soins...) sont à la charge du client. La quantité et l'heure de distribution de la nourriture sont communiquées par le client. Le client a la possibilité de demander un devis gratuit par mail. Celui-ci est valable 1 mois concernant le prix des prestations, mais ne réserve pas la période pour laquelle la garde devrait avoir lieu.

« Le Ranch des 4 Pattes » se donne le droit de choisir une autre prestation que celle demandé par le client selon le profil du chien (garde familiale ou visites à domicile) et se doit de tenir informer le client.

Article 3 - Contrat et facturation

Avant toute réservation, une rencontre préalable est obligatoire entre "Le Ranch des 4 Pattes", le propriétaire et l'animal concerné.

- Pour les prestations de pension (garde à mon domicile), la rencontre se déroule chez "Le Ranch des 4 Pattes".
- Pour les prestations de garde à domicile, visites et balades, la rencontre se déroule chez le client.

Cette rencontre est gratuite et permet d'évaluer la compatibilité entre l'animal et "Le Ranch des 4 Pattes", ainsi que les conditions de garde.

Si la rencontre est concluante, la signature du contrat de garde est requise pour finaliser la réservation. Ce contrat inclu :

- Les renseignements personnels du propriétaire,
- Les coordonnées du vétérinaire de l'animal,
- Une fiche de renseignements détaillée sur l'animal concerné par la prestation.
-

« Le Ranch des 4 Pattes » se réserve le droit de refuser une garde sans avoir à en donner les raisons.

La signature du contrat de prestation n'est pas suffisante pour garantir la réservation.

La réservation est effective uniquement après réception de l'acompte requis.

Montant de l'acompte : Pour toute prestation d'un montant supérieur à 150€, un acompte de 30% du montant total est requis pour valider la réservation. Pour les prestations inférieures ou égales à 150€, le montant total est exigible à la signature du contrat.

Modalité de paiement : Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, espèces et chèques.

Toute modification ou annulation de la prestation après réservation doit être signalée au moins 4 jours avant le début de la prestation. En cas de récupération anticipée de l'animal (pension) ou de retour avancé du propriétaire (balades, visites, garde à domicile), aucun remboursement des jours annulés ne sera effectué si le délai de prévenance de 4 jours n'a pas été respecté. Passé ce délai, les sommes versées resteront dues en totalité et ne pourront pas être reportées sur une future prestation.

Les frais kilométriques forfaitaires de 0,30€ / km vous seront facturés également en cas de déplacement chez le vétérinaire.

En cas d'annulation par le client notifiée au moins 15 jours avant le début de la prestation, l'acompte versé sera intégralement remboursé.

Pour toute annulation effectuée moins de 15 jours avant la prestation, l'acompte ne sera pas remboursé, sauf présentation d'un justificatif valable (décès, accident, maladie) attestant de l'empêchement du client.

En cas d'annulation de la prestation par "Le Ranch des 4 Pattes", l'acompte versé sera intégralement remboursé au client.

Article 4 - Responsabilités

« Le Ranch des 4 Pattes » ne peut être tenu responsable de tous dommages causés par l'animal dans l'habitation ou son lieu de vie pendant la période de garde, ni même à un tiers et à ses biens.

« Le Ranch des 4 Pattes » ne peut être tenu responsable dans le cas de fugue d'un animal ayant accès à l'extérieur ou ayant dégradé les clôtures du domicile de son propriétaire ou du domicile du Petsitter.

Le propriétaire de l'animal ayant dégradé le matériel personnel et/ou professionnel du Petsitter de « Le Ranch des 4 pattes », devra être remboursé dans l'intégralité, les dégâts causés dans un délai de 5 jours à partir du dernier jour de la prestation.

« Le Ranch des 4 Pattes » s'engage à respecter scrupuleusement le détail des prestations et à veiller au bien-être de l'animal. Toutefois, « Le Ranch des 4 Pattes » ne pourra être tenu responsable en cas de maladie ou de décès accidentel pendant la durée du contrat.

En cas de problème ou maladie de l'animal, « Le Ranch des 4 Pattes » contacte immédiatement le propriétaire de l'animal pour l'en avvertir. Si besoin, l'animal sera conduit chez son vétérinaire. Si le client n'est pas joignable et que la situation est urgente, il autorise « Le Ranch des 4 Pattes » à prendre les mesures nécessaires pour contacter le vétérinaire le plus proche. Les frais vétérinaires (visites et médicaments) sont à la charge du client.

Le client s'engage à informer « Le Ranch des 4 Pattes » de l'état de santé de son animal à la signature du contrat.

« Le Ranch des 4 Pattes » dispose d'un médiateur en cas de litige ainsi qu'une assurance responsabilité civile professionnelle pour garantir la sécurité et la sérénité des prestations de petsitting.

« Le Ranch des 4 Pattes » s'engage à ne pas transmettre les coordonnées de ses clients à un tiers.

Ces données seront conservées par la société uniquement dans un but de gestion des contrats et pourront être communiquées à la Direction Départementale de la Protection de la Population sur sa demande. Ces données sont recueillies informatiquement et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions de la loi n°78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés par courrier adressé à

« Le Ranch des 4 pattes » ou par mail à leranchdes4pattes@gmail.com